

Avis de consultation Projet QC-2024-05

Septembre 2024

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 11 septembre 2024 au 25 septembre 2024.

Objectif de la consultation

Conformément aux décisions [D-2011-139](#) et [D-2023-049](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur la norme de fiabilité suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelle version de norme :

- CIP-012-2 – Cybersécurité – Communications entre centres de contrôle

Norme à retirer :

- CIP-012-1 – Cybersécurité – Communications entre centres de contrôle

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et à retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Norme et annexe QC proposées;
- Sommaire de la norme à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Justification technique de la norme proposée;
- Guide d'application de la norme proposée;
- Norme en suivi des modifications;
- Annexe en suivi des modifications.